

atlantic

On est bien chez vous.

en partenariat avec  EDF

ATLANTIC EST
PARTENAIRE
DE L'OFFRE
PRIME ÉNERGIE
D'EDF !



Naema 2



Alfea Excellia
Duo A.I.



Alfea Extensa
Duo A.I. R32



FAITES DES ÉCONOMIES

jusqu'à
250€^{TTC}

remboursés sur l'achat d'une
chaudière murale gaz de la
gamme **Naema 2** ou d'une pompe
à chaleur de la gamme
Alfea Excellia A.I. ou
Alfea Extensa A.I. R32

La société SIC, S.A.S au capital de 16 280 592 euros, domiciliée Rue des Fondateurs 59660 Merville et inscrite au RCS de Dunkerque sous le numéro 440 555 886 (ci-après « ATLANTIC ») propose aux particuliers, en partenariat avec EDF*, du 01/02/2023 au 31/12/2023, jusqu'à 250€ TTC remboursés pour l'achat et la pose, par un installateur professionnel, d'une chaudière murale gaz de la gamme NAEMA 2 ou d'une pompe à chaleur de la gamme Alféa Excellia A.I. ou Alféa Extensa A.I. R32 (ci-après « l'Offre »).

*Dans le cadre d'un partenariat conclu avec EDF, Atlantic accorde un avantage au client final sur ce matériel s'il est installé par un professionnel.

Pour la pose d'un produit éligible, ATLANTIC rembourse : 100€ TTC pour une chaudière murale gaz de la gamme NAEMA 2 ou 200€ TTC pour une pompe à chaleur de la gamme Alféa Extensa A.I. R32 ou 250€ TTC pour une pompe à chaleur de la gamme Alféa Excellia A.I.

Pour bénéficier de l'offre, le particulier devra se rendre sur le site www.prime-energie-edf.fr et s'inscrire à la Prime Energie EDF avant la signature du devis de travaux.

Il devra également se connecter au plus tard le 15/01/2024 sur le site <https://laprimeenergieedf-atlantic.fr> ou sur le site : www.atlantic.fr - rubrique «Aides et Financement» pour remplir son dossier et fournir le cadre contribution d'EDF (reçue par email après inscription sur le site www.prime-energie-edf.fr, une copie de la facture d'achat signée avant le 31/12/2023, et un RIB ou un RICE domicilié dans une banque française.

Remboursement effectué uniquement par virement bancaire par la société PROMODEV** (en sa qualité de sous-traitant gestionnaire de l'offre) dans un délai de 2 à 4 semaines suivant la clôture de l'opération le 15/01/2024.

**PROMODEV SAS au capital de 3 420,00 € dont le siège social est situé 15 CHE DE PIERRESSEA 13124 PEYPIN et immatriculée au RCS de Marseille sous le numéro 890 559 883.

Offre réservée aux personnes physiques domiciliées en France métropolitaine, limitée à une seule demande de remboursement par foyer fiscal (même nom, même adresse, même adresse e-mail). Offre non cumulable avec toute autre opération commerciale Atlantic en cours. Offre limitée aux 50 premières demandes de remboursement pour les chaudières murales et aux 200 premières demandes de remboursement pour les pompes à chaleur. Plus d'informations sur cette offre sur www.atlantic.fr.

Pour toute question et ou réclamation, vous pouvez adresser un e-mail à contact@promo.dev en précisant «Atlantic Prime Energie EDF 2023» dans l'objet de votre message. Aucune réclamation ne sera prise en compte au-delà du 31 janvier 2024. Réponse sous 72h.

L'accès à l'offre nécessite le recueil et l'exploitation de données à caractère personnel du particulier qui accepte leur traitement par PROMODEV et ATLANTIC. Chaque particulier se verra demander de communiquer les données suivantes : nom, prénom, adresse postale, téléphone, adresse email, date de naissance RIB ou RICE.

Les informations recueillies dans le dossier sont enregistrées dans un fichier informatisé par PROMODEV pour la gestion de la demande du particulier au titre de l'opération. Elles sont conservées pendant toute la durée de l'opération et pendant 2 ans à compter de son terme. Elles seront également conservées par ATLANTIC, à des fins commerciales pour une durée de 3 ans. Conformément à la loi Informatique et Libertés, le particulier peut exercer son droit d'accès aux données le concernant et les faire rectifier ou supprimer en contactant : dpo@groupe-atlantic.com.

Le particulier dispose d'un droit d'inscription sur la liste Bloctel d'opposition au démarchage téléphonique. Il peut s'y inscrire en se rendant à l'adresse suivante : bloctel.gouv.fr.

• MARQUE FRANÇAISE • RECOMMANDÉE PAR LES PROFESSIONNELS • SOLUTIONS CONNECTÉES